



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE  
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 OCTOBRE 2020**

**Le compte rendu de la réunion du 7 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

**DESIGNATION AU SEIN DE LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VSA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes en tant que représentant de la commune de Rives-d'Autise au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Michel BOSSARD - Philippe GEROME

**DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES**

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :  
AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

CHARGER Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

PRENDRE NOTE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**RATIO PROMOTION DE GRADE ET CADRE D'EMPLOI**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

FIXER le taux de promotion pour les avancements de grade à 100% pour tous les grades et tous les cadres d'emploi.

AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – SERVICE ADMINISTRATIF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les termes de la convention à intervenir entre la commune de Rives-d'Autise et la commune de Puy de Serre,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**REMBOURSEMENT DES ACOMPTES VERSES POUR LA LOCATION DES SALLES ET DU CENTRE DU VIGNAUD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

REMBOURSER les acomptes détaillés ci-dessous :

Date de location	Montant acompte
26-27.09.2020	394.25 €
31.10 ET 01.11.2020	385.24 €

**AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET GENERAL VERS LE BUDGET DU VIGNAUD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER le versement d'une avance remboursable du budget général vers le budget du Vignaud d'un montant de 50.000 €,  
INSCRIRE les crédits nécessaires à cette opération sur le budget primitif 2020.

**BUDGET ANNEXE DU VIGNAUD – BP 2020 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

APPROUVER les inscriptions de crédits présentées ci-dessous sur le budget primitif 2020 du budget du Vignaud :

- permettre le remboursement des acomptes suite aux annulations liées à la Covid 19 décidé par le conseil municipal,
- tenir compte de l'augmentation de l'avance remboursable en raison d'une trésorerie négative.

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.*